

162-Annexe 1	_____	2
162-Annexe 2	_____	4

## Annexe 1: tableau récapitulatif des projets CRU

- **Pour les opérations A1a à A1g** concernant la réalisation d'un **parc linéaire sur le lit de la Sennette** (= Parc de la Sennette), les communes de Molenbeek-Saint-Jean et d'Anderlecht négocient depuis près de 2 ans avec les différents propriétaires pour les acquisitions des nombreuses parcelles nécessaires à ce multiple projet et disposent pour ce faire des moyens disponibles dans l'avenant 13 de l'Accord de coopération Beliris. Les 2 communes se focalisent actuellement sur le tronçon prioritaire, c'est-à-dire le tronçon C (opération A1c) compris entre les rues des Mégissiers, de Liverpool, Heyvaert et du Chimiste. 3 parcelles sont déjà « validées » et en cours de traitement au niveau notarial, les deux autres faisant encore l'objet de tractation (accord prix et conditions de cessation). Les parcelles complémentaires situées sur Molenbeek pour relier ce tronçon et le canal ont par ailleurs été acquise et les travaux, programmés via le CQD Petite Senne à Molenbeek, ont débuté récemment.

De son côté, Bruxelles Environnement a rédigé un cahier des charges pour un marché d'accord-cadre dont l'approbation et la publication sont prévues très prochainement.

Les travaux débiteront début 2023.

- Pour le projet de logements et accessoirement d'un équipement au rez sis rue de la Bougie 34-36 – **projet A4** du CRU – le bien a été acquis par la Région en 2017. La commune d'Anderlecht a effectué plusieurs études (faisabilité technique et stabilité, analyse par rapport aux prescriptions du futur PAD, coûts financiers selon divers scénarios, ...). Le projet est actuellement à l'étude quant à savoir quelle solution privilégier.

Le timing des travaux reste celui des CRU, à savoir un début de chantier au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

- Le **projet A8 « enveloppe dépollution »** : seul Citydev a introduit une demande et reçu une subvention dans le cadre de ce projet. Suite au dernier CRDT-CRU de l'automne 2019, nous avons demandé à tous les bénéficiaires des projets du CRU 5 – et notamment Bruxelles Environnement pour le projet de Parc de la Sennette - de faire remonter pour fin février 2020, l'estimation de leurs demandes à venir en vue de préparer la 1<sup>re</sup> modification de programme.
- Le projet **B1 « logements – quai de l'industrie 5-5b »** est piloté par la commune de Molenbeek. Le bien est acquis. Le cahier des charges pour le bureau d'étude est en finalisation de rédaction. Le début de chantier est programmé pour début 2023.
- Pour le « Pôle Poincaré », le programme prévoyait les opérations **« C1 – agrafe Mons – espace public – porte d'Anderlecht »** et **« C2 – agrafe Mons – Pavillon Horeca »** en opérations financées par le CRU et l'opération « C3 – étude de la mise en perspective de la « Senne » » en opération associée financée par Bruxelles Environnement.

Pour le projet « C1 », Bruxelles Mobilité est le pilote. Le cahier des charges est en cours de rédaction, l'attribution du marché de bureau d'étude est programmée début 2021 et l'adjudication des travaux à l'automne 2022. Pour le surplus, je vous renvoie vers la réponse de la Ministre en charge de la Mobilité et des Travaux publics Elke Van den Brandt que je lirai à la fin de ma réponse.

Pour le projet C2, le projet est en standby. La Ville de Bruxelles demande de revoir le projet en modification de programme.

Pour le projet associé C3, l'étude a débuté en septembre 2019 et a été finalisée en décembre 2019. Une coordination entre Bruxelles Environnement et Bruxelles Mobilité devra avoir lieu pour s'accorder sur les possibilités de mise en œuvre d'un des scénarios de l'étude.

- Pour les **opérations D2 et D3 liées au développement de liaisons de modes actifs autour du Pont Ropsy-Chaudron**, Perspective a fait une étude de vision globale dans le cadre du BKP. Le bien lié à l'opération D3 a été acquis en juin 2019. Une offre de mission pour l'opération D3 dans le cadre de l'accord-cadre du BKP a été faite au 3<sup>e</sup> trimestre 2019. L'étude en elle-même va débuter en mars 2020. Le chantier est programmé pour courant 2022.
- **L'opération E1** qui reprenait une enveloppe de 3,6 millions pour des **acquisitions de biens** dans le cadre du périmètre « Heyvaert » a quasi été utilisée complètement à ce jour. En effet, le bien « Bougie 34-36 » dont je vous ai déjà parlé, mais aussi « Manchester 13-15 », « Manchester 36 » et « Heyvaert 59-61 » ont tous été acquis grâce à cette enveloppe du CRU. Il reste donc moins de 100.000 euros disponibles dans cette enveloppe globale. Pour les 3 derniers projets mentionnés, le **projet « Manchester 36 »** a permis d'acquérir une maison arrière et de maintenir l'association et les activités de « Cinemaximiliaan » sur le site. De nombreuses synergies existent entre Cinemaximiliaan, Charleroi danse, ou Recyclart, tous sis rue de Manchester à Molenbeek ou seront développées via les futurs projets du site « Manchester 13-19 »

En effet, le **projet « Manchester 13-17 »** dont les 2 sites sont acquis par la Région, est piloté par la SAU qui a mené une première étude en 2018-2019 quant à la définition des possibilités d'affectation des lieux. Cette première étude a permis au GRBC de décider en avril 2019 d'affecter le site en « pôle productif de type culturel, artistique et créatif ». Actuellement, l'association Recyclart occupe déjà une partie du site. Une seconde étude quant aux montages financiers de mise en œuvre du site est en cours de finalisation et devrait passer au GRBC d'ici Pâques. Le lancement du marché public pour les études devrait débuter d'ici l'été 2020 pour un début de chantier au printemps 2023.

Enfin, le **bien « Heyvaert 59-61 »** a été préempté en décembre 2019 et devrait être signé dans les prochaines semaines. Le projet sur ce site sera piloté par la commune de Molenbeek en vue d'y implanter un projet d'économie sociale et d'insertion socio-professionnelle lié aux métiers de la construction. La réalisation du projet sera financée en dehors du CRU.

Enfin, le projet de réaménagement de la « **rue de Bonne** » (**opération E3**) est une opération financée et pilotée par Beliris. Le marché d'étude sera un marché conjoint organisé par Beliris pour la présente rue mais aussi les rues de Glasgow et de Birmingham inscrites dans le CRU 3 comme opérations associées. La rédaction du cahier des charges est en cours en collaboration avec les 2 communes concernées. Le chantier est programmé pour début 2023.

**Q2 (coût réaménagement des bermes)** : l'enveloppe du CRU est constituée d'un budget apporté par la Région. Deux opérations devaient être initialement financées par cette enveloppe :

- L'aménagement du boulevard Poincaré autour de la Porte d'Anderlecht, essentiellement au niveau de la Berme puisque l'aménagement des trottoirs vient de se terminer. Un budget de 1.384.587,00 € est affecté à ce projet intitulé « Agrafe Mons ». Le pilotage est assuré par Bruxelles Mobilité.
- L'aménagement d'un établissement Horeca « Agrafe Mons », financé par un montant de 232.088,00 €. Ce projet est piloté par la Ville de Bruxelles.

Le programme du CRU prévoyait, en opération associée, une étude de mise en perspective de la Senne par Bruxelles Environnement. Cette étude vient de prendre fin. Elle développe deux scénarii pour réaliser cet objectif. Le premier scénario (maximaliste) est estimé à 1.275.692,83 € ; le second, moins ambitieux, est estimé à 702.082,84 €.

L'aménagement complet de la berme des boulevards entre Arts et Métiers et Lemonnier est actuellement estimé, suivant les différents scénarii, comme suit :

- 1) Aménagement complet de la Berme sans mise en perspective de la Senne : estimé à 6.509.100,00 € répartis de la manière suivante : 5.362.672,00 € à charge de Bruxelles Mobilité et 1.146.428 € à charge du CRU.
- 2) Aménagement complet de la Berme, avec mise en perspective maximaliste de la Senne : estimé à 7.275.092,83 € répartis de la manière suivantes : 4.852.972,00 € à charge de Bruxelles Mobilité, 1.146.428,00 € à charge du CRU et 1.275.695,83 € à charge de Bruxelles Environnement.
- 3) Aménagement complet de la Berme, avec mise en perspective minimaliste de la Senne : estimé à 7.096.636,84 € répartis de la manière suivante : 5.248.126,00 € à charge de Bruxelles Mobilité, 1.146.428,00 € à charge du CRU et 702.082,84 € à charge de Bruxelles Environnement.

L'aménagement de la mise en perspective de la Senne n'étant prévu dans aucun budget à l'heure actuelle, Bruxelles Environnement envisage de demander l'intervention d'un financement fédéral via le programme Beliris.

**Q3 (concertation habitants)** : dans le cadre du projet, une phase de concertation et de participation et d'occupation temporaire, (voir transitoire), avec les riverains sera organisée. Enfin, dans le cadre du chantier de réalisation de la station de métro Constitution, la Ville de Bruxelles a pris la décision de maintenir la Foire du Midi sur la Petite Ceinture. Elle prévoit de déployer la Foire sur toute la longueur de la berme du boulevard Poincaré, jusqu'à l'École des Arts et Métiers. Cette mesure sera probablement d'application jusqu'en 2024. C'est donc à la Ville de Bruxelles que revient la responsabilité de répondre aux questions des nuisances occasionnées par la foire du midi. A partir de 2024, si le chantier Constitution ne prend pas de retard, nous pourrions alors entamer les travaux de réaménagement de la berme.

**Q 4 (aménagement provisoires non rétablis après la dernière Foire du Midi) :** en effet, une piste cyclable (protégée par des New-Jersey et par des plantations) a été aménagée (entre septembre 2018 et juin 2019) entre les deux alignements d'arbres dans le cadre d'un aménagement provisoire. Les éléments de protection de cette piste temporaire ont été enlevés pour l'implantation de la Foire du Midi. Cet aménagement était une demande émanant du précédent ministre en charge de la Mobilité, aucune directive n'avait été donnée pour rétablir le test. Madame la Ministre a toutefois demandé à Bruxelles Mobilité de rétablir la fonctionnalité de cet aménagement. Les éléments de protections seront replacés prochainement et la signalisation sera complétée.

**Q5 (stationnement) :** la question du stationnement n'a pas encore été tranchée et fera l'objet de discussions avec la Ville de Bruxelles. Nous avons néanmoins des chiffres indicatifs à savoir que le rapport réalisé par le BRAT à la demande de BM, indique qu'il y a 40% en moins de stationnement depuis que les horodateurs ont été mis en place (2015-2018). En fonction de l'ambition du projet, mais également en fonction d'autres projets de mobilité avoisinants de la ville et des communes voisines (et donc d'éventuels autres besoins en stationnement), nous pouvons donc imaginer de remplacer une partie de ces places de stationnement par des aménagements de qualité et alors envisager des pistes de compensation dans le quartier du midi où effectivement il a été démontré qu'il existe un surplus non utilisé hors voirie.

Pour le réaménagement, un appel à projets va être prochainement lancé à l'attention de bureaux d'études externes. L'objectif du marché sera d'obtenir un espace public de qualité qui répond aux besoins des riverains, la végétalisation en faisant partie. Nous essayerons de préserver au maximum les arbres existants et d'en planter plus. En fonction de la position et l'empreinte de la foire en 2024 (et du village des forains en particulier) certaines parties pourront être plus végétales que d'autres.

Par ailleurs, la réappropriation par les riverains de la berme centrale (et sa transformation en espace apaisé et verdurisé) figure parmi les objectifs principaux que le projet doit poursuivre.